



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 10 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté N °2014345-0021 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute- Loire .....	1
Arrêté N °2014345-0022 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute- Loire .....	3
Arrêté N °2014353-0001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute- Loire .....	5
Arrêté N °2014353-0002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute- Loire .....	7
Arrêté N °2014353-0003 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute- Loire .....	9
Arrêté N °2014357-0001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute- Loire .....	11

## **43- Préfecture Haute- Loire**

### **43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale**

Arrêté N °2014353-0004 - Arrêté Préfectoral DIPPAL BEAG 2014-305 - composition commission de propagande - senatoriale - 19.12.2014 .....	13
---	----





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2014345-0021**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 11 Décembre 2014**

**43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de la Haute- Loire



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**  
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire, ainsi que l'ensemble des services infra-départementaux relevant de sa compétence, seront fermés au public à titre exceptionnel le vendredi 26 décembre 2014.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy en Velay, le 11 décembre 2014.

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances  
publiques de la Haute-Loire,

Signé

Henri RODIER





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2014345-0022**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 11 Décembre 2014**

**43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de la Haute- Loire



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**  
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire, ainsi que l'ensemble des services infra-départementaux relevant de sa compétence, seront fermés au public à titre exceptionnel le vendredi 02 janvier 2015.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy en Velay, le 11 décembre 2014.

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances  
publiques de la Haute-Loire,

Signé

Henri RODIER





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2014353-0001**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 19 Décembre 2014**

**43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de la Haute- Loire



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**  
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

### **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

#### **Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire seront fermés au public à titre exceptionnel le mercredi 31 décembre 2014 après-midi.

##### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy en Velay, le 19 décembre 2014.

Par délégation du Préfet,  
par délégation du directeur départemental des finances  
publiques de la Haute-Loire,

Signé

Caroline CROIZIER  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2014353-0002**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 19 Décembre 2014**

**43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de la Haute- Loire



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**  
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2013 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les locaux de la Trésorerie de Fay-sur-Lignon seront fermés à titre exceptionnel du 22 décembre 2014 au 31 décembre 2014.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy-en-Velay, le 18 décembre 2014.

Par délégation du Préfet,  
par délégation du directeur départemental des finances  
publiques de la Haute-Loire,

Signé

Caroline CROIZIER  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2014353-0003**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 19 Décembre 2014**

**43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de la Haute- Loire



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**  
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

### **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

#### **Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2013 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les locaux de la Trésorerie de Pradelles-Landos seront fermés à titre exceptionnel du 22 décembre 2014 au 31 décembre 2014.

##### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy-en-Velay, le 18 décembre 2014.

Par délégation du Préfet,  
par délégation du directeur départemental des finances  
publiques de la Haute-Loire,

Signé

Caroline CROIZIER  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2014357-0001**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 23 Décembre 2014**

**43- Direction départementale des finances publiques**

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de la Haute- Loire



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE  
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

### **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

#### **Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le service de publicité foncière de la Haute-Loire sera fermé au public à titre exceptionnel le mercredi 31 décembre 2014 après-midi.

##### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy en Velay, le 23 décembre 2014.

Par délégation du Préfet,  
par délégation du directeur départemental des finances  
publiques de la Haute-Loire,

Signé

Caroline CROIZIER  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2014353-0004**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 19 Décembre 2014**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté Préfectoral DIPPAL BEAG 2014-305 -  
composition commission de propagande -  
senatoriale - 19.12.2014



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRÊTÉ DIPPAL / BÉAG 2014 - 305

**instituant la commission de propagande chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale pour les élections sénatoriales du 25 janvier 2015 et fixant la date limite de remise des documents de propagande**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral et notamment ses articles R 157 à R 159 ;

VU le décret n°2014-1387 du 21 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'ordonnance du 16 décembre 2014 de la première présidente de la cour d'appel de Riom ;

VU la désignation du directeur départemental de La Poste en date du 4 décembre 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> – Il est institué, dans le département de la Haute-Loire, une commission de propagande chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents électoraux pour les élections sénatoriales du 25 janvier 2015.

Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

- ✓ Présidente : Mme Chantal MONARD-FERREIRA, présidente du tribunal de grande instance du Puy-en-Velay, ou, en cas d'absence, Mme Anne-Marie MACÉ, vice-présidente chargée du tribunal d'instance du Puy-en-Velay
  
- ✓ Membres :
  - M. Jacques MURE, directeur des politiques publiques et de l'administration locale à la préfecture, représentant le Préfet de la Haute-Loire ;
  - M. Thierry CHAZE, représentant le directeur de La Poste.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Pauline STOLARZ, chef du bureau des élections et de l'administration générale à la préfecture.

Article 2 : Chaque candidat, dont la déclaration de candidature a été enregistrée, peut désigner un mandataire qui participe aux travaux de la commission avec voix consultative.

Article 3 : Le siège de la commission est fixé à la préfecture de la Haute-Loire.

Article 4 : Les candidats désirant bénéficier du concours de la commission de propagande pour l'envoi des documents électoraux aux électeurs chargés d'élire un sénateur pour le département de la Haute-Loire devront remettre au président de ladite commission une quantité de circulaires au moins égale au nombre des électeurs inscrits et une quantité de bulletins au moins égale au double du nombre des électeurs inscrits, **au plus tard le lundi 19 janvier 2015 à 18 heures.**

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des circulaires et bulletins remis postérieurement à cette date ni ceux dont le format, le libellé ou l'impression ne sont pas conformes à l'article R. 155.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 19 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Signé : Clément ROUCHOUSE